

SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine...

Le retour vers le chemin de l'École s'effectue petit à petit dans l'ensemble des académies. Cette pause hivernale n'en a pas pour autant fait perdre à chacun le fil de l'actualité sur les dossiers brûlants des projets du gouvernement. La mobilisation qui débute le 07 mars doit marquer une nouvelle étape déterminante de l'expression générale du rejet de la réforme des retraites. A cette inquiétude sociale s'ajoute la question de la constitutionnalité relevée par une note très discrète du Conseil d'État... Un avenir guère plus radieux dans le fonctionnement de notre système scolaire. Lors de ses dernières interviews, le ministre de l'Éducation nationale est revenu sur ses annonces concernant le « Pacte enseignant ». Il prône maintenant « plus de souplesse » dans l'application en proposant un contrat à « choix multiples » selon un degré « d'engagement » des volontaires. Il table sur une hausse du budget de son ministère pour associer revalorisation « financière » et « symbolique ». Il n'en demeure pas moins un simulacre soumis à une augmentation de la charge de travail. Le volet de l'enseignement professionnel y est abordé avec l'objectif d'intensifier les relations avec les entreprises mais ce domaine est confié au bon soin de sa ministre déléguée. L'ouverture des bilatérales avec les syndicats sur le projet de réforme du LP est d'ailleurs programmée ce jeudi 2 mars. A suivre... « Tout le monde savait que c'était impossible à faire. Puis un jour quelqu'un est arrivé, qui ne le savait pas, et il l'a fait ». Avec le SNETAA FO, ensemble dans l'action pour rendre l'avenir possible !

➤ TOUTÉDUC /

Article 1 : Tribune de P. Vivier qui en appelle au Président de la République (SNETAA), 16/02/23.....p.2

Article 2 : Parcours de jeunes issus du SNU : “Un rôle de tremplin vers l'insertion pro...”, 23/02/23.....p.3

Article 3 : Les organisations lycéennes et étudiantes appellent à une journée de mobilisation..., 17/02/23..... p.4

➤ AEF /

Article 4 : Réforme du lycée pro : moyens, missions des PLP, expérimentations..., 14/02/23p.4

➤ FRANCE CULTURE /

Article 5 : Comment conjurer le malaise des enseignants ?, 22/02/23p.5

➤ CAFE PÉDAGOGIQUE /

Article 6 : Revalorisation, le volet « pacte » dévoilé, 09/02/23.....p.5

Article 7 : Directeurs, IEN et chefs d'établissements : moral en berne pour eux aussi, 09/02/23p.5

➤ ACTEURS PUBLICS /

Article 8 : Ce que devront faire les enseignants pour obtenir une hausse de rémunération, 09/02/23.....p.6

Article 9 : Le ministre Guerini s'explique sur les retraites des fonctionnaires, 13/02/23p.7

➤ VOUSNOUSILS /

Article 10 : Dotation horaire dans le 2nd degré : le chef d'établissement n'a pas le choix, 08/02/23p.8

Article 11 : Pap Ndiaye annonce une hausse des recrutements de psyEN, 24/02/23.....p.8

Article 12 : Grève du 7 mars : l'intersyndicale appelle à « mettre les écoles à l'arrêt », 15/02/23.....p.8

➤ 20MINUTES/

Article 13 : ... Comment les profs vivent leur fin de carrière, 16/02/23.....p.9

➤ LE MONDE /

Article 14 : Après le sentiment de déclassement, la revanche des bacs pro en classe prépa, 20/02/23p.9

Article 15 : Grève dans la FP d'Etat : les modalités de retenues sur salaire « disproportionnées », 16/02/23p.9

➤ MARIANNE /

Article 16 : Comment Macron et Borne cherchent à enjamber la réforme des retraites, 21/02/23.....p.10

➤ LES ECHOS /

Article 17 : Retraites : comment les sénateurs veulent modifier la réforme, 27/02/23p.10

➤ PARUTIONS STATISTIQUES ET OFFICIELLES..... p.10



Article 1 : "Réforme de l'enseignement professionnel : ébriété idéologique et bordelisation", une tribune de Pascal Vivier qui en appelle au Président de la République (SNETAA), 16/02/23

*Alors que le ministère a publié les conclusions des groupes de travail sur la réforme du lycée professionnel, **Pascal Vivier, secrétaire général du SNETAA** nous adresse cette tribune que nous publions bien volontiers.*

Le dernier ministre délégué à l'enseignement professionnel (Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué de l'Enseignement Professionnel de 2000 à 2002, ndlr) avait été reconnu de tous bords politiques et syndicaux comme un bon ministre pour son approche pratico-pratique et son autorité à faire plier une administration immuable quels que soient les ministres.

Avec la nomination de Carole Grandjean à l'enseignement et la formation professionnels, les acteurs du secteur s'attendaient au même choc des cultures au service des jeunes, des entreprises en mal de recrutements mais aussi des professeurs de lycée professionnel. Malheureusement l'histoire ne se répète pas quand bien même on espère parfois qu'elle vienne à bégayer.

(...) Un ministère dédié à l'enseignement professionnel nécessitait une excellente connaissance du secteur, une réelle approche holistique de l'enseignement et de la formation professionnels, un diagnostic juste pour qu'enfin on apporte les réponses aux attentes nombreuses des familles, de leurs enfants, des entreprises et des professeurs. Cela obligeait à une réelle connaissance des entreprises, des jeunes orientés vers l'enseignement professionnel parce qu'ils sont souvent en échec au collège. Les connaître mais aussi les aimer ! En somme, ce ministère devait être porté par une forte personnalité qui entraîne avec elle et génère un engouement plus fort que tous les freins inhérents à une réforme. Tout cela pour servir une cause commune.

(...) S'il ne s'agissait pas de l'avenir des enfants des gens qui se lèvent tôt, des enfants des gilets jaunes, des enfants d'hommes et de femmes de ménage, des enfants des artisans et commerçants, des enfants qui n'ont pour patrimoine que l'École de la République alors on s'en émouvrait peu. **La France manque pourtant cruellement de professionnels hautement qualifiés, nécessaires à notre quotidien** ; on a même dit qu'ils étaient « essentiels » : ces métiers qui se comprennent souvent en un mot : boulanger, charcutier, cuisinier, soudeur, électricien, serveur, logisticien, comptable, secrétaire, plombier, vigile, maçon, mécanicien... Tous ces « métiers en tension » pour lesquels le premier employeur de France - l'artisanat et le commerce - peine à recruter.

Sous prétexte de « valoriser l'enseignement professionnel », ces palabres de technocrates avilissent les urgentes nécessités pour le pays : la place de l'École dans notre pays, ce qu'elle doit transmettre, avec quelle culture minimale qui assure du liant entre chaque citoyen (le fameux « vivre ensemble » dont on nous serine les oreilles sans s'en donner les moyens). De quel collège voulons-nous, quels lycées, quelles qualifications pour quels métiers de demain quand on sait que d'ici 2035, 80 % des métiers n'existent pas encore aujourd'hui. De ces questions qui devraient être au cœur des débats, peu leur chaut. Les préconisations font fi des réalités du pays ancré dans ses régions, sa culture, ses savoir-faire très français et des Français eux-mêmes. (...)

Si l'enseignement professionnel est malade, il ne l'est ni de ses personnels qui sont, pour la plupart, issus de l'entreprise ni de ses élèves qui font tout pour s'en sortir en se qualifiant pour un métier. Il est malade de ces jargonneurs professionnels qui ont créé des appellations de diplômes dont personne ne sait, du premier coup, de quel métier il s'agit. L'Éducation nationale pullule d'acronymes, du bac pro ASSP (métiers des soins et de l'hygiène) aux bacs pro AGOrA (métiers administratifs), de pseudo-dénominations pédagogiques,

d'un « référentiel bondissant » (ballon) à un « outil scripteur » (crayon)... qui alimentent les sarcasmes des médias envers l'institution et éloignent plus encore les entreprises de l'Ecole.

(...) De colloques en conférences, de groupes de travail en circulaires indigestes pour n'importe quel quidam, sans mot dire, les entreprises ont compris qu'il ne servait plus à rien de perdre du temps avec ces spécialistes du vide ; elles montent leurs propres certifications et qualifications. Sur les cinq dernières années, France Compétences - le machin des progressistes qui assure un ronds de serviette pour services rendus ou services à rendre - comptabilise près de 20 000 certifications et qualifications inscrites au RNCP (registre national des certifications professionnelles). En somme **20 000 nouveaux diplômes créés à l'extérieur de l'Éducation Nationale quand l'École de la République, elle, n'en a créé... AUCUN !**

Nos jeunes se sentent exclus d'un avenir rayonnant dans la startup nation, discriminés par une orientation dénigrée. Les familles voient bien qu'on ne réserve pas le meilleur pour leurs enfants quand d'autres ont les moyens de mettre leurs rejetons dans des écoles réputées pour leur classicisme cher à Hannah Arendt. **Et c'est le LP qui est accusé de produire du décrochage quand il n'en est que le réceptacle.** Les professeurs de lycée professionnel déploient pourtant des trésors d'ingéniosité pour remédier au collège unique qui ne réussit pas à inculquer aux enfants, jusqu'à l'âge de 15 ans, les bases scolaires minimales. **Accuser les LP de produire du décrochage scolaire est un mensonge et une insulte** quand nous n'y pouvons souvent plus grand chose : à 15 ans, c'est parfois déjà trop tard. Sans compter que ces jeunes des lycées professionnels cumulent des difficultés sociales (les élèves aux IPS les plus faibles sont systématiquement en lycées professionnels). Nous réussissons quand même et malgré des moyens de plus en plus indigents, à les mener à un diplôme, à une poursuite d'études et à une insertion dans la vie active. **En cela, nous répondons encore, seuls, ancrés dans un quotidien que le jargonnie nie, à l'objectif de former la Femme, l'Homme, la Citoyenne, le Citoyen, la Travailleuse, le Travailleur.** Nos responsables politiques devraient déjà commencer par nous féliciter si ce n'est nous consoler, avant de nous accabler de maux dont nous ne sommes nullement responsables.

L'ascenseur social est cassé et personne ne semble avoir la réelle volonté de donner à l'enseignement professionnel les moyens de contribuer à sa réparation...

Le pays manque cruellement de salariés qualifiés, d'assistants-ingénieurs, d'ingénieurs. La réindustrialisation ne sera possible que si des salariés sont prêts pour participer à la réussite de nos industries. Le voilà, le constat partagé à partir duquel une réforme doit être portée. Elle ne s'entendra qu'après un débat clair aux objectifs intelligibles : de quelle école le pays a besoin ? Les PLP sont prêts à s'engager pour l'avenir de notre jeunesse et pour l'avenir de nos artisans, nos commerçants, notre industrie. (...)

[Article 2 : Parcours de jeunes issus du SNU : “Un rôle de tremplin vers l'insertion professionnelle, en particulier pour ceux qui se dirigent vers les corps en uniforme“ \(INJEP\), 23/02/23](#)

Quel parcours pour les 14 700 jeunes qui ont réalisé un séjour de cohésion du SNU en 2021 ? Un an après les séjours de cohésion, qui se sont déroulés dans 143 centres répartis sur l'ensemble des départements métropolitains et d'outre-mer, la dernière enquête de l'INJEP concernant le Service National Universel constate que **69 % des participants de 2021 avaient “au moins” commencé leur mission d'intérêt général (MIG).**

Ont été privilégiées les missions dans les corps en uniforme (près de 50 % dans l'armée, la police, la gendarmerie ou chez les pompiers), et auprès d'associations (34 % dont les clubs sportifs). Elles se sont majoritairement déroulées de manière discontinue, souvent pendant les vacances scolaires et les week-ends. 15 % des jeunes dont la MIG est en cours ou achevée “ont cumulé plusieurs MIG pour atteindre

les 84 heures (un choix souvent contraint)“ et environ le même nombre a fait reconnaître un engagement réalisé avant le séjour de cohésion (possibilité ouverte en 2021). (...)

Au final, l'enquête relève pourtant “une réelle satisfaction chez les jeunes“ envers la seconde phase du SNU. **Ils en soulignent la “dimension professionnalisante“, établissant un parallèle avec le stage d'observation de 3e, mais y ajoutent une “implication effective au sein d'une équipe“ ainsi que “la réalisation de tâches qui leur donnent le sentiment de contribuer directement aux activités de la structure“.**

En revanche, la phase 3 du SNU (l'engagement volontaire), “rencontre peu l'adhésion“ avec 38 % des jeunes qui, un an après leur séjour de cohésion, ne souhaitent pas l'effectuer et 37 % qui ne savent pas.

Pour l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, **le SNU s'inscrit donc “à un moment clef du parcours scolaire et peut contribuer à la réflexion personnelle que les jeunes mènent quant à leur orientation professionnelle“.** Il a également pu jouer un rôle pour certains “dans la découverte de professions, dans l'information sur les parcours de formation et voies d'accès aux métiers ou encore dans la définition d'un projet personnel ou professionnel plus concret“.

C'est pourquoi il considère que **la MIG pourrait ainsi “jouer un rôle de tremplin vers l'insertion professionnelle des jeunes,** en particulier pour ceux qui se dirigent vers les corps en uniforme“, des métiers pour lesquels les “deux tiers des participants souhaitent s'orienter“. (...)

Article 3 : Réforme des retraites : Les organisations lycéennes et étudiantes appellent à une journée de mobilisation de la jeunesse le 9 mars, 17/02/23

Plusieurs organisations lycéennes et étudiantes ont appelé à “durcir le mouvement“ contre la réforme des retraites, peut-on lire dans un communiqué publié le 16 février.

Elles souhaitent, en effet, “**construire la mobilisation par des actions sur les lieux d'études tous les jeudis jusqu'au 7 mars**“, journée destinée à “**faire monter la pression aux côtés des travailleurs**“. Mais l'appel concerne également le 8 mars (journée internationale des droits des femmes), et surtout le 9 mars avec une “journée d'action et de mobilisation de la jeunesse“. Celle-ci aurait pour objectif de “dénoncer et mettre en lumière l'impact de la réforme sur les jeunes et imposer une véritable mise en protection sociale des jeunes“. (...)



Article 4 : Réforme du lycée pro : moyens, missions des PLP, expérimentations... les syndicats en attente de précisions, 14/02/23

Alors que les bilatérales sur la réforme du lycée professionnel avec les syndicats devraient s'ouvrir après les vacances d'hiver, qu'en attendent les syndicats ? **ID-FO** et le SNPDEN-Unsa réclament "des moyens pérennes". Les syndicats s'interrogent sur la place et le rôle du monde économique au sein des lycées pro, et la FSU comme la CGT dénoncent "une ligne directrice centrée sur les intérêts des entreprises". Autres critiques : la mesure portant sur la mixité des publics, "difficile à appliquer", les missions supplémentaires des PLP, et les établissements expérimentateurs.

La première phase de la concertation sur la réforme du LP s'est terminée le 27 janvier 2023 et des **bilatérales doivent s'ouvrir après les vacances scolaires.** La ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels doit présenter une **synthèse des propositions retenues au mois de mars.** (...)

L'administration doit donner des moyens pérennes" (ID-FO)

Parmi les points qui cristallisent les tensions autour de cette réforme : la question des moyens. La ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnels a insisté, lors d'un débat à l'Assemblée nationale en janvier, sur le maintien des moyens humains pour les LP à la rentrée 2023. Et le webinaire entre la ministre déléguée, les chefs d'établissement de la voie professionnelle et les cadres académiques le 2 février dernier a aussi été l'occasion, pour Bruno

Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, de présenter l'AMI "Compétences et métiers d'avenir", lancé dans le cadre de France 2030. (...)

Même son de cloche du côté d'**ID-FO** : pour Valérie Kroës, secrétaire générale adjointe, "l'administration doit donner des moyens pérennes", et il existe "une dichotomie entre ce que décide l'ÉN d'une part, et les Régions d'autre part, chargées d'équiper les établissements scolaires, mais qui ne le font pas forcément". **En cas "de changement d'un référentiel de diplôme, qui crée de nouvelles exigences techniques, comment et qui équipe l'établissement scolaire ?"**, s'interroge-t-elle. Et de citer les nouveaux besoins en matière d'intelligence artificielle, présents dans certaines formations, et dont elle déplore le manque d'équipements. **"Nous n'avons pas assez de moyens pour faire des cours dynamiques, alors que notre public en a particulièrement besoin"**. (...)



[Article 5 : Comment conjurer le malaise des enseignants ?, 22/02/23](#)

Le "pacte enseignants" proposé par E. Macron pour la rentrée 2023 a déçu les principaux intéressés, en attendant d'une véritable revalorisation de leurs salaires. Comment ce chantier initié par l'exécutif peut-il déboucher sur une amélioration des conditions de travail des enseignants ? (...)

- ♦ **A lire aussi :** *ToutEduc*, « Le "pacte" pour les enseignants désormais à la carte ? (Pap Ndiaye sur France Culture), 22/02/23



[Article 6 : Revalorisation, le volet « pacte » dévoilé, 09/02/23](#)

Mais qu'en est-il de ce pacte que les enseignants volontaires devront signer pour gagner – en moyenne – 10 % de plus, soit 3650 euros annuellement dont on ne se sait toujours pas s'il s'agit de net ou de brut. Les organisations syndicales ont été reçues hier par le ministère. Thierry Le Goff, secrétaire générale, et Édouard Geffray, DGESCO, ont présenté le document de travail – que le Café pédagogique s'est procuré – sur lequel doivent s'appuyer les discussions. Et autant dire que les syndicats sont loin d'approuver ces propositions...

À la question pourquoi faire évoluer le métier d'enseignant ? Le ministère répond que « **les attentes des usagers vis-à-vis du service public de l'éducation nationale ont évolué** ». Une évolution qui suppose « *d'investir davantage* » dans « *l'appui à la réussite des élèves, qui passe notamment par un **renforcement de la continuité effective et complète des apprentissages, et par des dispositifs d'appui personnalisés*** ». Une évolution qui passe par « *un **engagement renforcé dans des actions de coordination, d'expertise ou de pilotage de projets*** » et par « *le développement professionnel continu pour répondre à l'évolution des métiers* ». Des affirmations dont on ne peut douter de l'intérêt pour mieux faire réussir les élèves mais difficiles à accepter quand elles viennent d'un gouvernement qui n'a eu de cesse de supprimer des postes dans l'enseignement avec pour conséquence l'incapacité pour l'administration – dont c'est la responsabilité – de remplacer ses agents absents. (...)

[Article 7 : Directeurs, IEN et chefs d'établissements : moral en berne pour eux aussi, 09/02/23](#)

À l'heure où les enseignants et enseignantes évoquent leur mal-être, le manque de considération dont ils se sentent victimes, que les étudiants se projetant dans le métier craquent sous la pression, le Café pédagogique propose de faire le point sur le moral des directeurs et directrices d'école, des inspecteurs de l'EN et des personnels de direction. Là encore, le tableau est loin d'être rose. Georges Fotinos a mené plusieurs études sur la question.

Au moment où sont annoncées des décisions importantes concernant les différents niveaux de la scolarité de la maternelle au Lycée, il paraît plus que nécessaire de connaître un élément

fondamental « pierre de touche » de ces changements : le moral des acteurs en charge directe sur le terrain de leur mise en œuvre – IEN, Directeur d'école et Chef d'établissement. En effet le « Moral professionnel » concept de la sociologie du travail – absent des enquêtes du ministère de l'ÉN est défini comme « *l'élément synthétique des comportements et attitudes captés dans l'évolution du contexte environnemental professionnel* ». Il est reconnu comme « le moteur des organisations ». « *Nous avons introduit ce concept à l'Education nationale à quatre reprises depuis 2017 pour des études nationales inscrites dans l'Accord-cadre CASDEN-MENJS et soutenues par des syndicats* » nous explique Georges Fotinos, ancien chargé d'inspection Générale Établissement et Vie scolaire et président du groupe de travail « *Qualité de Vie au travail* » du Comité National de suivi des Inspé. « *À la lumière des très récentes alertes publiques concernant la situation alarmante des IEN et PERDIR et du mal être et à l'insatisfaction des Directeurs d'école il nous est apparu, pour mieux comprendre cette situation, de rappeler quelques résultats importants de ce travail* ». (...)



Article 8 : Ce que devront faire les enseignants pour obtenir une hausse de rémunération, 09/02/23

Le ministère de l'ÉN vient de présenter aux syndicats les missions supplémentaires que les enseignants auront à remplir pour bénéficier de la **revalorisation “pacte” de 10 %**, qui **s'ajoutera à la revalorisation “socle”, de 10 % également**.

Le voile se lève un peu plus sur le “nouveau pacte” que l'exécutif entend proposer aux enseignants. Le ministère de l'ÉN a en effet présenté aux organisations syndicales, mercredi 8 février, ses propositions sur les missions supplémentaires que les enseignants devront accomplir pour bénéficier d'une revalorisation salariale de 10 %, s'ajoutant à la **revalorisation dite socle, qui bénéficiera pour sa part à tous les enseignants (à hauteur de 10 % également)**. Détaillées dans un document qu'Acteurs publics a pu consulter, ces propositions sont jugées “inacceptables” par les organisations syndicales.

Sorte d'illustration du slogan sarkozyste “Travailler plus pour gagner plus” appliqué aux enseignants, cette revalorisation liée à l'exercice de nouvelles missions avait été annoncée par E. Macron durant la campagne présidentielle et se fera sur la base du volontariat.

Cette revalorisation dite “Pacte” devrait être mise en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2023 “*afin de reconnaître pleinement et de revaloriser financièrement l'engagement des enseignants œuvrant pour l'amélioration du service public rendu aux élèves et aux familles*”, explique le ministère. Et de promettre une hausse de 3 650 euros par an pour les enseignants qui s'inscriraient dans ce “pacte”. **Sur France Inter, le 2 février, le ministre, Pap Ndiaye, avait indiqué que cette revalorisation serait conditionnée à un “volume annuel d'environ 72 heures de tâches supplémentaires pour les enseignants”**.

Remplacements de courte durée

“*Un enseignant qui s'engage dans le « pacte » aura forcément une part de son temps de travail consacrée aux remplacements de courte durée*”, indique la Rue de Grenelle. Des remplacements qui devraient uniquement concerner les enseignants du second degré engagés dans le “pacte”.

Au-delà de ces remplacements, les missions supplémentaires confiées aux enseignants seront soit nouvelles, soit il s'agira de **missions existantes à “investir davantage”**. Et ce dans **3 domaines**, explique le ministère : “*l'appui à la réussite des élèves par un renforcement de la continuité effective et complète des apprentissages et par des dispositifs d'appui personnalisés*” ; “*un engagement renforcé dans des actions de coordination, d'expertise ou de pilotage de projets*” et “*le développement professionnel continu pour répondre à l'évolution des métiers*”.

Interventions au collège

Dans le détail, premier et second degrés confondus, ces nouvelles missions relèveront notamment de la “*coordination/intervention dans des projets innovants*”, de missions “*de coordination et de référent*” ou encore de “*tutorat/mentorat des nouveaux professeurs*”. (...)

Dans le second degré, les professeurs volontaires pourront aussi bien remplacer leurs collègues que participer à des “*sessions de consolidation ou d’approfondissement en 6^e*” et au dispositif “*Devoirs faits*”, toujours en 6^e. **Pour bénéficier de la revalorisation “pacte”, ces enseignants auraient également la possibilité de remplir des missions d’“orientation renforcée” des élèves, participer aux demi-journées “Découverte des métiers” au collège ou encore améliorer les relations lycées-entreprises dans les LP.**

Modularité et flexibilité

L’enjeu, pour le ministère, réside donc désormais dans l’élaboration d’une “*rémunération incitative*” pour que les enseignants acceptent d’effectuer des missions supplémentaires. Aussi, la Rue de Grenelle entend-elle introduire une “*modularité avec des panels de missions plus ou moins importants afin de garder de la flexibilité et permettre une adhésion large*”.

Trois pistes sont envisagées pour “reconnaître l’engagement” des enseignants. Tout d’abord, créer une indemnité “pacte” spécifique “comportant plusieurs paliers correspondant à plusieurs panels de missions”. Ensuite, constituer *ab initio* des “panels de missions annuelles à partir des HSE [heures supplémentaires effectives, ndlr] et des IMP [indemnités pour mission particulière, ndlr] dont le champ serait élargi”. Dernière piste envisagée, créer une “*part fonctionnelle*” de l’ISOE/ISAE* qui “*reconnaît la réalisation des missions exercées*”. Le ministère rendra ses arbitrages au mois de mars.

* ISAE : indemnité de suivi et d’accompagnement des élèves. ISOE : indemnité de suivi et d’orientation des élèves.

- ♦ **A lire aussi :** *VousNousIls*, « Pacte enseignant : où en est-on ? », « Le pacte enseignant de Pap Ndiaye est une arnaque », 09/02/23 ; *Capital*, « Salaire des enseignants : les conditions que veut imposer le gouvernement pour la revalorisation "pacte" », 10/02/23 ; *France Inter*, « Pourquoi les enseignants rejettent en bloc le "pacte" proposé par le ministère de l’Education », 10/02/23 ; *Le Monde*, « Salaire des professeurs : le détail du « pacte enseignant » provoque l’ire des syndicats », 09/02/23 ; *Sud-Ouest*, « Les enseignants sceptiques à l’idée d’un pacte pour en faire « toujours plus » », 08/02/23 ; *Le Télégramme*, « Je ne sais pas comment je vais faire » : les enseignants sceptiques à l’idée d’un pacte pour en faire « toujours plus », 08/02/23

Article 9 : Le ministre Guerini s’explique sur les retraites des fonctionnaires, 13/02/23

Report de l’âge légal, prise en compte de la pénibilité, sort des catégories actives, extension de la retraite progressive, non-prise en compte des primes, impact pour les femmes... Lors d’un échange avec les lecteurs d’*Acteurs publics*, ce lundi 13 février, le ministre de la Fonction publique est revenu sur les conséquences de la réforme des retraites pour les agents publics.

Quelles seront précisément les conséquences de la réforme des retraites pour la fonction publique ? Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, a répondu, ce lundi 13 février, aux nombreuses questions des lecteurs d’*Acteurs publics*. Un échange au cours duquel **le ministre a plus largement abordé l’enjeu des conditions de travail dans la fonction publique et la manière dont le projet de réforme s’inscrit dans le chantier plus large de l’attractivité, des parcours, des carrières et des rémunérations.** Posées en présentiel ou en distanciel, les questions de nos lecteurs démontrent en tout cas les nombreuses inquiétudes des agents publics quant aux conséquences de cette réforme. Des interrogations auxquelles le ministre a tenté de répondre point par point. Passage en revue de ses explications.

Pourquoi cette réforme ? Comme l’ensemble des Français, les fonctionnaires seront concernés par les deux mesures phares du projet de réforme : le report de l’âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans et l’allongement de l’accélération de la durée de cotisation. **“Personne n’aurait compris que l’on fasse une réforme qui ne touche pas les agents publics**, a expliqué Stanislas Guerini. **Il fallait à tout prix préserver notre système de retraites par**

répartition. Le déséquilibre démographique va en effet s'accroître dans les années à venir, ce qui va nourrir aussi le grand enjeu de l'attractivité. Il y a quelques années il y avait 4 actifs pour 1 retraité. Aujourd'hui, il y a un actif et demi pour un retraité." "Certains disent que le système est déficitaire dans la fonction publique et que les fonctionnaires seraient avantagés par rapport aux salariés du privé : ce n'est pas vrai. Les taux de remplacement sont à peu près les mêmes pour les salariés du privé et les agents de la fonction publique", a ajouté le ministre. Et de renchérir : "Si on ne faisait rien face au déséquilibre démographique, alors les déficits du système de retraite s'accumuleraient et le système de répartition cesserait d'être un système par répartition." "**En même temps, nous allons améliorer le système dans la fonction publique**", a-t-il assuré. (...)

vousnousils
l'e-mag de l'éducation

Article 10 : Dotation horaire dans le second degré : le chef d'établissement n'a pas le choix, 08/02/23

De moins en moins d'heures de cours données aux établissements scolaires par le ministère : certaines options vont donc devoir sauter...



Article 11 : Santé mentale à l'école : Pap Ndiaye annonce une hausse des recrutements de psyEN, 24/02/23

Alors que la santé mentale des jeunes inquiète, le ministre a annoncé que davantage de psychologues scolaires seront recrutés l'an prochain.

En déplacement en Savoie ce jeudi 23 février 2023, le ministre de l'EN a fait part de sa préoccupation concernant l'état psychologique des plus jeunes, et a fait savoir que « **le concours de psychologues de l'ÉN a augmenté ses places de 20% pour cette année.** » Une tendance qui devrait se poursuivre en 2023-2024 :

« **Nous recrutons plus de psychologues de l'ÉN et plus d'infirmières dès l'année prochaine.** Il faut également le temps de la formation pour les années à venir. La question de la santé scolaire est une question importante » *Pap Ndiaye pour France Bleu Pays de Savoie (...)*

Article 12 : Grève du 7 mars : l'intersyndicale appelle à « mettre les écoles à l'arrêt », 15/02/23

L'intersyndicale éducation a appelé à rejoindre la grève interprofessionnelle du 16 février et à « durcir le mouvement » le 7 mars.

Le 16 février 2023 marquera la 4^e journée de grève interprofessionnelle contre la **réforme des retraites**. L'intersyndicale éducation a appelé ce mardi 14 février les personnels à rejoindre la mobilisation sur l'ensemble du territoire, et, si elle n'était pas entendue, à « mettre les écoles à l'arrêt » lors de la prochaine journée de **grève du 7 mars**.

« Depuis le 19 janvier dernier, la population ne cesse de démontrer sa très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites du gouvernement à travers les grèves, les manifestations mais aussi la pétition en ligne qui a atteint un million de signatures », affirme ainsi l'intersyndicale dans un communiqué. Elle se félicite également « **de la mobilisation de la jeunesse [...] qui rejoint massivement les cortèges interprofessionnels pour le retrait de la réforme Macron-Borne** ».

Appelant à « une journée d'actions interprofessionnelles sur l'ensemble du territoire le 16 février », elle se dit « prête à durcir le mouvement dans l'éducation ». En effet, « si malgré tout le gouvernement et les parlementaires restaient sourds à la contestation populaire »,

l'intersyndicale invite, dans le cadre d'un appel interprofessionnel le 7 mars, « à ce que les grèves massives permettent de fermer totalement les écoles, collèges, lycées et services » ce jour-là. (...)



Article 13 : Réforme des retraites : «Je suis fatiguée moralement et physiquement»... Comment les profs vivent leur fin de carrière, 16/02/23

vous **vous** **avis** Nos lecteurs enseignants seniors racontent comment ils vivent leur métier et comment ils se projettent dans les prochaines années.

Aujourd'hui en France, les professeurs des écoles prennent leur retraite en moyenne à 60,5 ans, et les enseignants du secondaire à 63 ans.

La réforme des retraites prévoit un recul progressif de l'âge légal de départ de 62 à 64 ans en 2030. Elle augmente également la durée de cotisation pour bénéficier d'une pension à taux plein : de quarante-deux ans aujourd'hui à quarante-trois ans en 2027.

Nos lecteurs enseignants en fin de carrière expliquent en quoi l'exercice de leur métier est plus difficile avec l'âge.

Etre prof à 30 ans, ce n'est pas évident. Mais à 60 ans, ça l'est encore moins. Une fin de carrière des enseignants mise en lumière alors le débat fait rage sur la réforme des retraites. **Aujourd'hui, d'après les chiffres de l'EN, les professeurs des écoles prennent leur retraite en moyenne à 60,5 ans, et les enseignants du secondaire à 63 ans.** Et beaucoup d'entre eux trouvent difficile de gérer une classe dès la cinquantaine. (...)

Le Monde

Article 14 : Après le sentiment de déclassement, la revanche des bacs pro en classe prépa, 20/02/23

Seulement quatre établissements proposent une classe préparatoire aux grandes écoles économiques et commerciales, voie professionnelle (ECP) destinée aux bacheliers de la filière pro.

(...) Il existe en France quatre classes préparatoires ECP. Le premier établissement à avoir ouvert sa porte aux bacheliers de la filière pro est le lycée René-Cassin de Strasbourg, en 2010 ; il a été suivi par le lycée Jean-Perrin à Marseille et celui de la Venise-Verte, à Niort. « *Ces classes sont un outil qui permet de lutter contre ce déterminisme social qui pénalise nos jeunes issus de baccalauréats professionnels* », décrit Grégory Mitilian, professeur d'économie à Marseille. Un sérieux coup de pouce gratuit (les quatre établissements sont publics) pour pouvoir tenter de faire un grand saut des filières courtes à la « voie royale ».

Apprendre à apprendre

Pour ce faire, les élèves de prépa ECP disposent de trois années avant de pouvoir passer les concours d'entrée aux grandes écoles de commerce. Soit une année de plus que les prépas traditionnelles. (...)

Article 15 : Grève dans la fonction publique d'Etat : les modalités de retenues sur salaire « disproportionnées », selon un organe du Conseil de l'Europe, 16/02/23

Pour le Comité européen des droits sociaux, la règle du trentième indivisible n'est pas conforme à la Charte sociale européenne.

La France enfreint la Charte sociale européenne en appliquant à certains fonctionnaires grévistes des retenues de salaires excessives, a considéré, dans une décision rendue publique mardi 14 février, le Comité européen des droits sociaux (CEDS). L'instance, rattachée au Conseil de l'Europe et chargée d'examiner le respect de ce traité ratifié par

la France, avait été saisie par la Confédération générale du travail (CGT), sur la règle dite du « trentième indivisible » à laquelle sont soumis les agents de la fonction publique d'Etat. (...)

➔ **A lire aussi :** *Médiapart*, « Droit de grève des fonctionnaires : la France rappelée à l'ordre », 17/02/23



[Article 16 : "Vive la valeur travail !" : comment Macron et Borne cherchent à enjamber la réforme des retraites, 21/02/23](#)

Retour sur le terrain pour E. Macron ce mardi 21 février au matin, à Rungis. Avec une obsession : **parler beaucoup de sa future réforme du travail et beaucoup moins du texte porté par O. Dussopt, qui arrive au Sénat lundi prochain.**

Quand on a un petit coup de mou, rien de tel qu'une visite à Rungis au contact de « *la France qui se lève tôt* ». E. Macron était de retour sur le terrain ce mardi 21 février, à l'aube, avant la traditionnelle déambulation prévue samedi 25 février dans les travées du Salon de l'Agriculture. Avec dans la tête, cette alerte lue dans la dernière livraison du JDD : sa popularité mesurée mensuellement par l'Ifop décroît, elle retrouve son plus bas niveau de février 2020, avant la crise du Covid. Le président paye cash la réforme des retraites.

Les Echos

[Article 17 : Retraites : comment les sénateurs veulent modifier la réforme, 27/02/23](#)

De longue date favorable au report de l'âge de départ en retraite, la majorité sénatoriale compte peser sur la réforme **en améliorant les pensions des femmes ou en encourageant davantage l'emploi des seniors.**

Les sénateurs comptent bien imprimer leur marque sur le projet de réforme des retraites qu'ils vont examiner en commission dès mardi. La **majorité de droite sénatoriale, qui avait déjà préconisé de reporter l'âge de départ en retraite lors de l'examen du budget de la Sécurité sociale**, entend mener jusqu'au bout un travail approfondi quand les députés n'ont pas examiné l'ensemble du texte sur fond d'obstruction parlementaire et de chahut. Tous les amendements des sénateurs n'avaient pas encore été déposés ce week-end tandis que les échanges se poursuivaient avec le gouvernement. Mais plusieurs sujets promettent déjà de cristalliser l'attention des élus de la Chambre haute. Tour d'horizon. (...)



DIRECTION DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PERFORMANCE

[Note d'information n°23.04, Test de positionnement de début de seconde 2022 : des résultats contrastés selon les caractéristiques des élèves et des établissements, 02/23](#)

(...)En seconde professionnelle, près de six élèves sur dix ont une maîtrise « satisfaisante » ou « très bonne » des connaissances et des compétences en français. Ils sont trois sur dix en mathématiques. (...)Dans la voie professionnelle, ils sont en baisse en français et en légère hausse en mathématiques. (...)

Dans la voie professionnelle, les résultats sont également très contrastés en fonction du profil social du lycée. Les disparités de maîtrise sont ici aussi très marquées selon le profil social de l'établissement. Dans les lycées les plus favorisés socialement (groupe d'IPS 5), les taux de maîtrise s'élèvent à 70,4 % en français et 46,4 % en mathématiques. Dans les établissements les moins favorisés (groupe d'IPS 1), les taux de maîtrise sont respectivement de 43,8 % et de 19,4 %, pour le français et les mathématiques, soit 26,6 points d'écart en français et 27 points d'écart en mathématiques par rapport aux lycées du groupe d'IPS 5. (...)

Bref n°43.3, Insertion des sortants du secondaire, la voie professionnelle reste un atout, 01/2023

Bacheliers, titulaires de CAP issus de formation en alternance ou de la voie scolaire, non-diplômés ayant ou non achevé leur formation... **Les premières années de vie active des sortants du secondaire portent la marque de la diversité de leurs parcours scolaires.** Détenir un diplôme, avoir connu une acculturation au monde de l'entreprise, via l'alternance ou un stage par exemple, sont des facteurs favorisant les trajectoires en emploi. Celles-ci passent par certains secteurs d'activité recrutant et fidélisant une main-d'oeuvre débutante. (...)

Note 11, Comment l'insertion en emploi six mois après un contrat aidé non marchand évolue-t-elle depuis 2015 ?, février 2023

47 % des personnes sorties d'un contrat aidé non marchand (hors accompagnants d'élève en situation de handicap) en 2020 déclarent occuper un emploi six mois plus tard. Après avoir reculé avec la crise sanitaire, cetaux d'insertion en emploi se redresse légèrement à partir du quatrième trimestre de 2020 pour atteindre 48 % au deuxième trimestre de 2021. À caractéristiques identiques, avoir suivi une formation ou avoir été accompagné pendant le contrat aidé non marchand est associé en 2020 à des chances plus élevées d'être en emploi six mois après la fin du dispositif.

En 2020, comme les années précédentes, les emplois occupés six mois après la sortie de contrat aidé sont majoritairement en contrat à durée déterminée et, dans la moitié des cas, à temps partiel. Ils se situent plus souvent qu'auparavant dans la structure où la personne a effectué son contrat aidé, 60 % de sortants de 2020 étant dans cette situation (contre 45 % en 2015). (...)

Paru au B.O. n°8 du 23 février 2023

Note de service du 30-1-2023, Programme limitatif de français de la classe terminale - Année scolaire 2023-2024

Le programme limitatif de la classe terminale professionnelle pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 défini par la note de service du 6 janvier 2021 est reconduit pour l'année scolaire 2023-2024.

Le programme de la classe terminale prévoit un seul objet d'étude « Vivre aujourd'hui : l'humanité, le monde, les sciences et la technique ». Pour définir une entrée pertinente dans les enjeux et débats du monde contemporain, l'objet d'étude est précisé par un programme limitatif renouvelable tous les deux ans. Ce dernier détermine un thème à travailler et propose une bibliographie dans laquelle le professeur choisit une œuvre et construit un corpus.

Programme limitatif pour l'année scolaire 2023-2024 : Le jeu : futilité, nécessité

Le programme renouvelable vise à déterminer une entrée qui permette d'aborder les enjeux de l'objet d'étude selon une perspective précise. Le thème du jeu rencontre tant le titre de l'objet d'étude de la classe terminale (« Vivre aujourd'hui ») que les substantifs qui en circonscrivent l'empan : activité humaine, décisive pour la construction personnelle de l'enfant, le jeu implique un rapport au monde, et dépend, dans ses variations concrètes, du monde dans lequel il s'exerce et auquel il prépare. Les jeux varient enfin selon l'état de la technique des sociétés qui les inventent.

Fondateur et sans doute constructeur de l'humanité, si l'on croit en sa nécessité au moins durant l'enfance, le jeu est également une pratique déterminée historiquement. « Vivre aujourd'hui », c'est encore et toujours jouer, mais jouer autrement et sur d'autres supports qu'autrefois. Le jeu invite ainsi à penser le rapport de l'homme au monde ; il interroge aussi le rapport à la technique et ce que propose - et quelquefois impose - le monde scientifique et technologique dans lequel l'humanité s'invente et se construit. (...)

Paru au B.O. n°6 du 9 février 2023

Note de service du 3-2-2023, Situation des personnels au regard de l'évolution de l'épidémie à SARS-CoV2

L'épidémie à SARS-CoV2 connaît une évolution favorable, marquée par une faible circulation virale en France métropolitaine et en outre-mer et un degré élevé de couverture vaccinale. Comme dans les autres pays européens, le ministère de la Santé et de la Prévention a diffusé le 21 décembre dernier des recommandations sanitaires générales dans le cadre de la lutte contre les maladies respiratoires hivernales et le Covid-19. Le Gouvernement prépare en outre une stratégie globale de lutte contre les infections respiratoires aiguës de l'hiver (Covid-19, grippe, bronchiolite), qui sera pleinement déployée pour la prochaine saison 2023-2024. Parallèlement, il a décidé d'adapter le régime applicable aux salariés du secteur privé et aux agents publics. La présente note de service vous présente ces adaptations, dans le contexte de nos départements ministériels.

(...) 3. Jour de carence en cas de contamination par le SARS-CoV2

L'article 8 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a suspendu l'application du jour de carence en cas de congé de maladie directement en lien avec la Covid-19 jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, pour les salariés du secteur privé comme pour les agents publics.

Cette disposition a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2021 par l'article 11 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, puis par l'article 93 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la Sécurité sociale pour 2022, enfin jusqu'à une date fixée par décret, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2023 par la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité sociale pour 2023. Or, le décret n° 2023-37 du 27 janvier 2023 relatif aux arrêts de travail dérogatoires délivrés aux personnes contaminées par la Covid-19 précise justement que cette suspension s'applique aux arrêts de travail délivrés jusqu'au 31 janvier 2023.

Depuis le 1er février 2023, le I de l'article 115 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, qui définit le jour de carence pour les agents publics, redevient applicable à tous les congés de maladie. (...)

